



## Compte rendu de séance

### Séance du 1 Avril 2025

L'an 2025, le 1 avril à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de Lombron, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE LOMBRON sous la présidence de M GREMILLON Alain, maire.

**Présents** : M. GREMILLON Alain, Maire, Mme TREMIER Josette, M. GODEFROY Vincent, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, M. MENAGER Michel, Mme BARBIER Catherine, M. DELANGLE Dominique, Mme GRAFFIN Ghislaine, M. LEFEUVRE Thierry, M. ROUSSELOT Pierre,

**Absents ayant donné procuration** : M. BUREAU Denis à M. DELANGLE Dominique, Mme HEUZARD Emilie à Mme TREMIER Josette,

**Excusés** : Mme GERBAULT Aurélie,

**Absents** : : Mme BRICOU - CARTEREAU Angeline, Mme FAUTRAT Jennifer, Mme LEBOUIC Pauline,

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 21/03/2025

**Date d'affichage** : 03/04/2025

**A été nommé secrétaire** : Mme BOUZEAU Brigitte,

#### **Objet(s) des délibérations**

- 2025-010 Document-cadre préfectoral des installations photovoltaïques
- 2025-011 Classement sonore préfectoral des routes
- 2025-012 Convention servitudes ENEDIS C1200
- 2025-013 Compte Administratif 2024 Commune
- 2025-014 Compte Administratif 2024 Assainissement
- 2025-015 Compte de Gestion 2024 Commune
- 2025-016 Compte de Gestion 2024 Assainissement
- 2025-017 Affectation de résultat 2024 Commune
- 2025-018 Affectation de résultat 2024 Assainissement
- 2025-019 Taux d'Imposition 2025
- 2025-020 Budget Primitif 2025 Commune
- 2025-021 Budget Primitif 2025 Assainissement
- 2025-022 Application de la fongibilité des crédits
- 2025-023 Subvention association Générations Mouvement
- 2025-024 Subvention association Gdéon
- 2025-025 Subvention association Tennis de Table
- 2025-026 Subvention association Lombron Rando

- 2025-027 Subvention association Tennis
- 2025-028 Subvention association Lombron Sports
- 2025-029 Subvention associations les 2 équi-libres et patapouf
- 2025-030 Subvention associations extérieures

### 1- Approbation du compte rendu de la séance du 11 février 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte-rendu du 11 février 2025

### 2- Décision du Maire dans le cadre de ses délégations

Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

Délégation n°15 : Droit de préemption

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente des biens suivants :

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION - DIA0721652500005 REÇUE EN MAIRIE LE 28/02/2025 parcelle C 1195, 678m<sup>2</sup>, 21 rue du Pressoir,

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION - DIA0721652500006 REÇUE EN MAIRIE LE 28/02/2025 parcelle C 1250 & 1252, 2 219m<sup>2</sup>, 37 rue de Montfort,

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION - DIA0721652500007 REÇUE EN MAIRIE LE 03/03/2025 parcelle C 1081, 3 875m<sup>2</sup>, 37 rue de Montfort,

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION - DIA0721652500008 REÇUE EN MAIRIE LE 05/03/2025 parcelles A 883 et 1248, 718 et 280 m<sup>2</sup>, 31 rue de Connerré,

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION - DIA0721652500009 REÇUE EN MAIRIE LE 20/03/2025 parcelles A 1578, 625 m<sup>2</sup>, 18 rue du Petit Parc,

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION - DIA0721652500010 REÇUE EN MAIRIE LE 28/03/2025 parcelles C 1494-1644-1648, 30-17-88 m<sup>2</sup>, 26 rue de la Croix Boissée,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions prises

### 3- Délibération N° DEL-2025-010 Document-cadre préfectoral des installations photovoltaïques

Monsieur le Maire transmet la demande de La Préfecture sur la proposition du Document-Cadre des Installations Photovoltaïques.

Le développement des projets de production d'énergie solaire photovoltaïque sur les sols à vocation naturelle, agricole, pastorale ou forestière est encadré : en dehors des projets agrivoltaïques, les projets photovoltaïques au sol ne peuvent se développer que sur des terres incultes ou non exploitées identifiées dans un Document-Cadre. Ce Document-Cadre, proposé par la chambre d'agriculture, doit faire l'objet d'une consultation des représentants des organisations professionnelles agricoles intéressées, des représentants des professionnels des énergies renouvelables et des représentants des collectivités concernées avant d'être approuvé par arrêté préfectoral. La consultation dure 2 mois à compter du 6 février 2025. Sans réponse, à l'expiration de ce délai l'avis sera réputé favorable.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité conteste uniquement la zone 2 car zone cultivée régulièrement

#### 4- Délibération N° DEL-2025-011 Classement sonore préfectoral des routes

Monsieur le Maire transmet la demande de La Préfecture sur le projet de classement sonore des routes de la Sarthe

Le classement sonore constitue une règle de construction qui détermine les isolements acoustiques à respecter pour les nouvelles constructions.

L'arrêté préfectoral du 18 mars 2016 a procédé au classement sonore des infrastructures routières sur le département de la Sarthe. Compte-tenu des évolutions notables qui ont été apportées aux réseaux routiers sarthois, ce classement est amené à évoluer. Le projet d'arrêté portant révision du classement sonore des infrastructures de transports routières, sur lequel porte la consultation dure trois mois à compter de la date d'envoi du message, soit jusqu'au 20 mai prochain. Durant cette période, vous pouvez transmettre votre avis par mail. A l'issue de ce délai, sans réponse de votre part, votre avis sera réputé favorable.

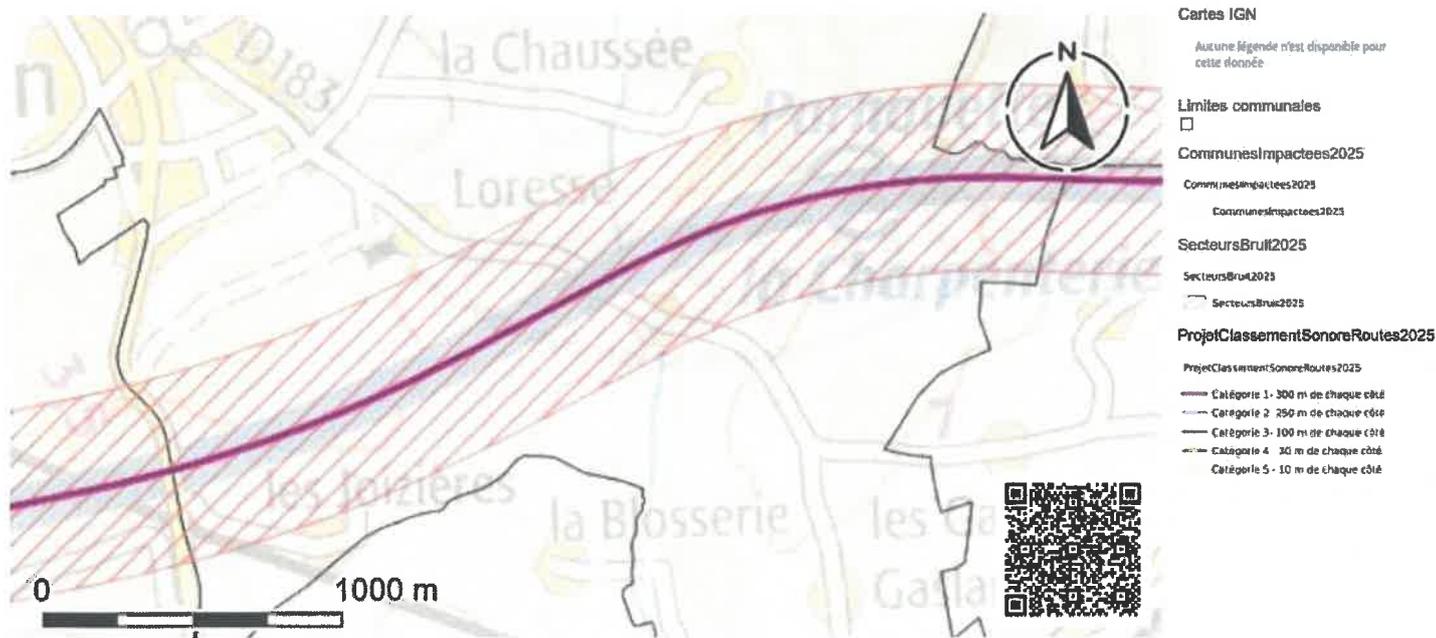
Les infrastructures concernées sont des infrastructures existantes et celles en projet (ayant fait l'objet d'une décision) dont les trafics dépassent les seuils suivants :

- Les infrastructures routières écoulant un trafic supérieur à 5 000 véhicules par jour,
- Les infrastructures ferroviaires interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- Les infrastructures ferroviaires urbaines de plus de 100 trains par jour,
- Les lignes de transports en commun en site propre de plus de 100 rames par jour.

Un secteur affecté par le bruit est une zone définie de part et d'autre de l'infrastructure et où une isolation acoustique des futurs bâtiments sensibles est nécessaire. La largeur maximale du secteur affecté par le bruit dépend de la catégorie de l'infrastructure : 10 m pour la catégorie 5, 30 m pour la catégorie 4, 100 m pour la catégorie 3, 250 m pour la catégorie 2, 300 m pour la catégorie 1.

#### Révision du classement sonore routier sarthois 2025 (projet)

Date d'impression : 28/02/2025  
15:46:35



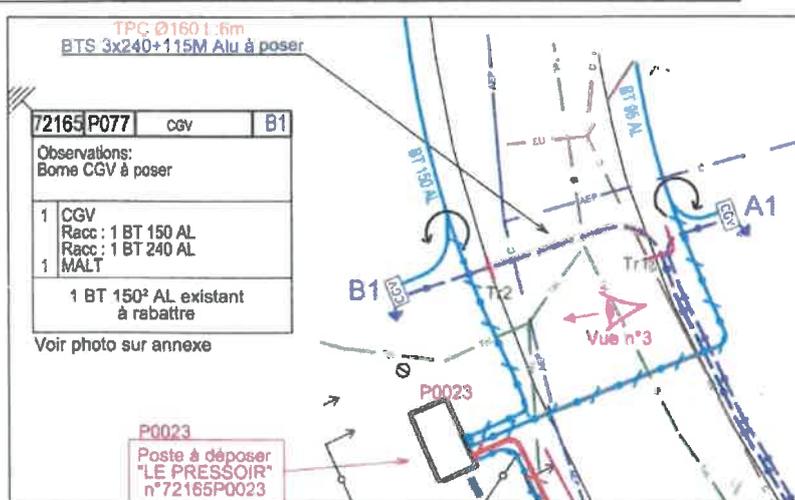
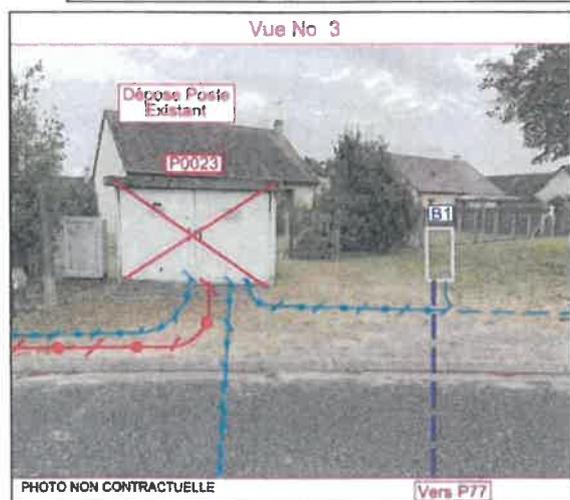
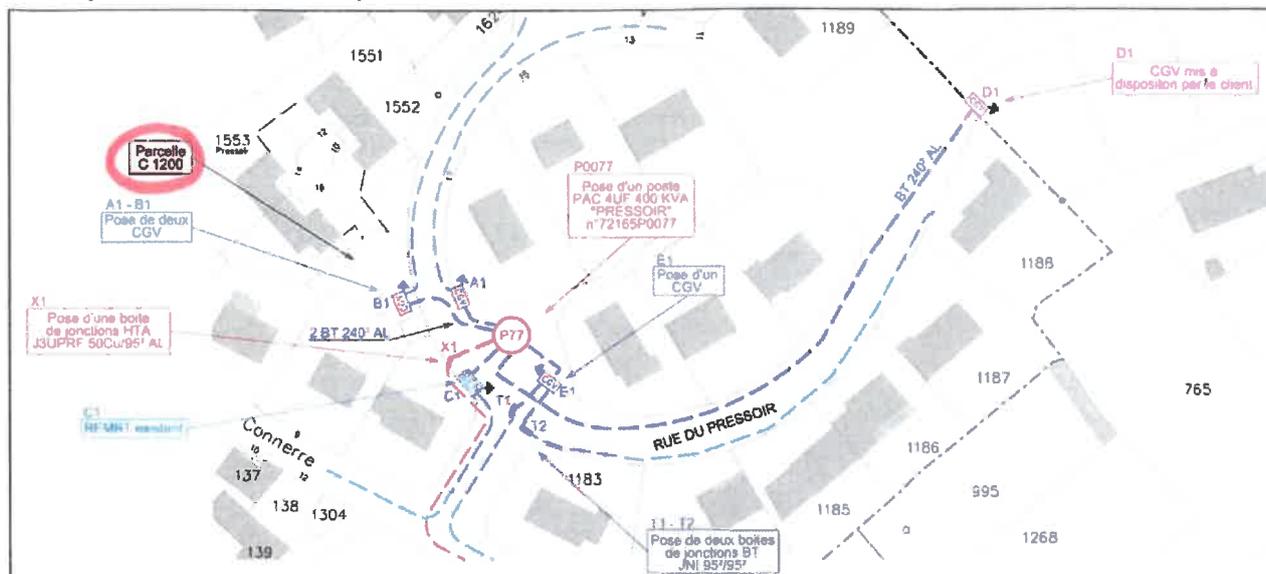
Projection : Spherical Mercator

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ne conteste pas le classement

## 5- Délibération N° DEL-2025-012 Convention servitudes ENEDIS C1200

Le Maire communique la demande de ENEDIS pour une convention de servitude.

ENEDIS pour le raccordement du lotissement du Haut Poyet (21 lots), doit poser une borne type CGV et déposer le poste existant sur la parcelle C 1200.



La commune conserve la propriété et la jouissance des parcelles

La présente convention est conclue à titre gratuit

La convention de servitude est valable à compter de la date de la signature pour la durée des ouvrages dont il est question

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à signer la convention de servitude ainsi que tous les documents s'y rapportant.

## 6- Délibération N° DEL-2025-013 Compte Administratif 2024 Commune

Le Maire présente le Compte Administratif 2024 suivant et se retire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme TREMIER, délibère sur le compte administratif 2024 dressé par Le Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024 ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2024	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats antérieurs		121 068,66	317 457,80		317 457,80	121 068,66
Opérations de l'exercice	1 430 065,77	1 747 610,04	267 481,36	514 854,16	1 697 547,13	2 262 464,20
Total	1 430 065,77	1 868 678,70	584 939,16	514 854,16	2 015 004,93	2 383 532,86
Résultats de clôture		438 612,93	70 085,00			368 527,93
Restes à réaliser			34 028,48	30 169,00	34 028,48	30 169,00
Totaux cumulés	1 430 065,77	1 868 678,70	618 967,64	545 023,16	2 049 033,41	2 413 701,86
Résultats définitifs		438 612,93	73 944,48			364 668,45

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2024 de la commune.

#### 7- Délibération N° DEL-2025-014 Compte Administratif 2024 Assainissement

Le Maire présente le Compte Administratif 2024 suivant et se retire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme TREMIER, délibère sur le compte administratif 2024 dressé par Le Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024 ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2024	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats antérieurs		22 562,75		110 711,69		133 274,44
Opérations de l'exercice	38 027,85	25 128,88	31 092,98	36 711,00	69 120,83	61 839,88
Total	38 027,85	47 691,63	31 092,98	147 422,69	69 120,83	195 114,32
Résultats de clôture		9 663,78		116 329,71		125 993,49
Restes à réaliser			25 557,00	24 000,00	25 557,00	24 000,00
Totaux cumulés	38 027,85	47 691,63	56 649,98	171 422,69	94 677,83	219 114,32
Résultats définitifs		9 663,78		114 722,71		124 436,49

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2024 de l'Assainissement de Lombron.

## 8- Délibération N° DEL-2025-015 Compte de Gestion 2024 Commune

Le conseil municipal :

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont exactes,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 072017

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA FERTE-BERNARD

ETABLISSEMENT : LOMBRON

ETAT : II-2

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

07800 - LOMBRON

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-317 457,80		247 372,80		-70 085,00
Fonctionnement	276 985,27	155 916,61	317 544,27		438 612,93
<b>TOTAL I</b>	<b>-40 472,53</b>	<b>155 916,61</b>	<b>564 917,07</b>		<b>368 527,93</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
07802-ASST LOMBRON					
Investissement	110 711,69		5 618,02		116 329,71
Fonctionnement	22 562,75		-12 898,97		9 663,78
<b>Sous-Total</b>	<b>133 274,44</b>		<b>-7 280,95</b>		<b>125 993,49</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>133 274,44</b>		<b>-7 280,95</b>		<b>125 993,49</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>92 801,91</b>	<b>155 916,61</b>	<b>557 636,12</b>		<b>494 521,42</b>

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2024 du Budget Principal de Lombron joint en annexe.

## 9- Délibération N° DEL-2025-016 Compte de Gestion 2024 Assainissement

Le conseil municipal :

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,  
 après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont exactes,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 072017

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA FERTE-BERNARD

ETABLISSEMENT : ASST LOMBRON

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

07802 - ASST LOMBRON

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST LOMBRON					
Investissement	110 711,69		5 618,02		116 329,71
Fonctionnement	22 562,75		-12 898,97		9 663,78
<b>Sous-Total</b>	<b>133 274,44</b>		<b>-7 280,95</b>		<b>125 993,49</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>133 274,44</b>		<b>-7 280,95</b>		<b>125 993,49</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>133 274,44</b>		<b>-7 280,95</b>		<b>125 993,49</b>

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2024 du Budget Annexe Assainissement de Lombron joint en annexe.

### 10- Délibération N° DEL-2025-017 Affectation de résultat 2024 Commune

Constatant que le compte administratif 2024 présente un résultat de clôture de fonctionnement de :

- A : au titre des exercices antérieurs : (A) : 121 068,66 €
- B : au titre de l'exercice arrêté : (B) excédent : 317 544,27 €
- C : soit un résultat à affecter de (C) = (A) + (B) : 438 612,93 €

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

- A : solde d'exécution de la section d'investissement hors RAR : (D) déficit : 70 085,00 €
- B : solde des restes à réaliser en investissement : (E) déficit : 3 859,48 €

L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2024 est donc :

- A : besoin à couvrir : (F) = (D) + (E) = déficit : 73 944,48 €
- B : solde : (C) - (F) = excédent : 364 668,45 €

Affectation obligatoire au compte 1068 du budget 2025 pour 73 944,48 € et Report au compte 002 (recettes de fonctionnement) du budget 2025 pour 364 668,45 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

### 11- Délibération N° DEL-2025-018 Affectation de résultat 2024 Assainissement

Constatant que le compte administratif 2024 présente un résultat de clôture de fonctionnement de :

- A : au titre des exercices antérieurs :	(A) :	22 562,75 €
- B : au titre de l'exercice arrêté :	(B) déficit :	- 12 898,97 €
- C : soit un résultat à affecter de	(C) = (A) + (B) :	9 663,78 €

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

- A : solde d'exécution de la section d'investissement hors RAR :	(D) excédent :	116 329,71 €
- B : solde des restes à réaliser en investissement :	(E) déficit :	- 1 557,00 €

L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2024 est donc :

- A : besoin à couvrir :	(F) = (D) + (E) = déficit :	0,00 €
- B : solde :	(C) – (F) = excédent :	9 663,78 €

Il n'y a pas d'affectation obligatoire au compte 1068 du budget 2025 (soit 0,00 €) et Report au compte 002 (recettes de fonctionnement) du budget 2025 pour 9 663,78 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

### 12- Délibération N° DEL-2025-019 Taux d'Imposition 2025

Vu l'état de notification 1259 de 2025, estimant les recettes fiscales attendues (Taxe Foncière Bâti et Taxe Foncière Non Bâti) à 682 738 € suite à la revalorisation des bases de 1.7%,

M. le Maire informe le conseil municipal des recettes avec le maintien des taux ou avec une augmentation de 1 % :

	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti	Taxe d'Habitation	Total
Bases d'imposition 2024	1 323 033	186 258	95 807	
Taux de référence 2024	43,48%	36,05%	23,11%	
Produits de référence 2024	575 255	67 146	22 141	664 542
Bases d'imposition Prévisionnelles 2025	1 365 000	188 300	92 400	
Taux 2025 = Taux 2024 + 0%	43,48%	36,05%	23,11%	
Produits Prévisionnelles 2025 + 0%	593 502	67 882	21 354	682 738
Taux 2025 = Taux 2024 + 1%	43,91%	36,41%	23,34%	
Produits Prévisionnelles 2025 + 1%	599 372	68 560	21 566	689 498

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : décide :

- une augmentation identique des trois taxes (1 contre, 12 pour)
- une augmentation des taux de 1% (9 pour, 3 contre, 1 abstention) soit 43,91 %, 36,41 % et 23,34 %

### 13- Délibération N° DEL-2025-020 Budget Primitif 2025 Commune

Il vous est demandé de bien vouloir délibérer pour approuver le budget communal 2025 tel que proposé dans les documents joints, issus du travail de la commission des finances.

	CA 2024	BP 2024	RAR 2024	BP 2025	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>462 256,29</b>	<b>561 791,00</b>	<b>-</b>	<b>551 085,41</b>
6042	Achats de prestations de services	17 485,13	23 000,00		20 000,00
60611	Eau et assainissement	18 276,36	33 713,00		22 000,00
60612	Energie - Electricité	80 835,99	77 199,00		83 400,00
60621	Combustibles	44 107,74	42 017,00		44 000,00
60622	Carburants	7 369,42	6 098,00		8 000,00
60623	Alimentation	49 701,01	59 783,00		53 000,00
60624	Produits de traitement	2 664,58	3 621,00		3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	12 251,65	18 847,00		14 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 927,13	7 650,00		7 200,00
60633	Fournitures de voirie		3 000,00		3 000,00
60636	Vêtements de travail	1 295,64	1 000,00		1 000,00
6064	Fournitures administratives	2 558,62	2 041,00		2 000,00
6065	Livres	2 059,93	2 700,00		3 000,00
6067	Fournitures scolaires	7 795,17	8 000,00		8 000,00
6068	Autres matières et fournitures	6 076,44	13 754,00		13 000,00
611	Contrats de prestations de services	31 088,85	30 447,00		29 000,00
613	Locations	13 785,10	18 065,00		11 500,00
61521	Entretien et réparation - terrains	8 693,64	8 798,00		9 000,00
615221	Entretien et réparation - bâtiments publics	6 856,96	51 579,00		22 000,00
615228	Entretien et réparation - autres bâtiments	1 036,98			2 000,00
615231	Entretien et réparation - voiries	36 354,96	38 667,00		60 000,00
61524	Entretien et réparation - bois et forêts	974,40	1 800,00		4 285,41
61551	Entretien et réparation - matériel roulant	3 485,38	3 000,00		4 500,00
61558	Entretien et réparation - autres biens mobiliers	5 304,53	3 320,00		6 000,00
6156	Maintenance	30 891,68	32 225,00		35 000,00
6161	Primes d'assurances	15 782,74	15 092,00		17 500,00
618	Divers services extérieurs	1 859,23	1 600,00		9 000,00
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 225,48	2 470,00		10 000,00
623	Publicité, publications	9 629,77	14 000,00		10 000,00
624	Transports		60,00		
625	Déplacements et missions	163,56	300,00		300,00
626	Frais postaux et télécommunications	16 385,18	19 600,00		17 000,00
627	services bancaires	410,47	1 500,00		500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 253,90	1 050,00		2 000,00
6284	redevances pour services rendus	5 374,67	5 795,00		5 400,00
635	Autres impôts e taxes	10 294,00	10 000,00		11 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>692 861,69</b>	<b>677 198,00</b>	<b>-</b>	<b>708 500,00</b>
633	Impôts, taxes / rémunérations	11 494,14	11 581,00		20 000,00
6411	Personnel Titulaire	381 071,93	401 861,00		416 000,00
6413	Personnel non titulaire	66 477,40	35 295,00		32 000,00
6415	Congés payés	100,00	5 000,00		500,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	224 014,19	213 466,00		230 000,00
6470	Autres charges sociales	9 704,03	9 995,00		10 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>112 285,00</b>	<b>112 124,00</b>	<b>-</b>	<b>112 500,00</b>
7391111	Dégrèvement TFPNB	361,00	200,00		576,00
739221	FNGIR	111 924,00	111 924,00		111 924,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>120 516,81</b>	<b>152 303,00</b>	<b>-</b>	<b>146 450,00</b>
65132	Prix	293,62	800,00		300,00
65134	Aides	1 380,44	1 500,00		2 000,00
65311	Indemnités de fonction (élus)	63 123,34	87 799,00		75 500,00
65312	Frais de mission et de déplacement (élus)	101,80	60,00		500,00
65313	Cotisations de retraite (élus)	2 677,54	3 000,00		3 000,00
65315	Formation (élus)	3 241,11	1 000,00		3 500,00
653172	Cotisations allocation fin de mandat (élus)	50,60	100,00		100,00
6541	Créances admises en non valeur		400,00		2 000,00
6542	Créances éteintes		3 600,00		2 000,00
6553	Service d'incendie	30 130,00	30 130,00		32 000,00
657348	Subvention fonctionnement autres communes	2 323,32	4 822,00		4 000,00
65748	Subvention fonctionnement (asso)	8 067,20	9 280,00		9 000,00
65811	Droits utilisation Informatique en nuage	9 126,89	9 810,00		12 500,00
65888	Autres charges diverses de gestion	0,95	2,00		50,00

66	<b>Charges financières</b>	<b>25 399,38</b>	<b>26 809,00</b>	-	<b>23 500,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 840,00	26 309,00		23 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	559,38			500,00
6688	Autres charges financières		500,00		
67	<b>Charges spécifiques</b>	-	<b>300,00</b>	-	<b>500,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		300,00		500,00
68	<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	-	<b>2 053,40</b>	-	<b>27 514,65</b>
681	Provisions Charges de fonctionnement		2 053,40		27 514,65
042	<b>Opérations entre Sections</b>	<b>16 746,60</b>	<b>16 746,60</b>	-	<b>12 348,35</b>
681	Dotations aux Amortissements	16 746,60	16 746,60		12 348,35
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>247 015,66</b>		<b>458 272,04</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 430 065,77</b>	<b>1 796 340,66</b>	-	<b>2 040 670,45</b>
013	<b>Atténuations de Charges</b>	<b>38 133,90</b>	<b>30 043,00</b>	-	<b>15 300,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations	20 374,53	19 443,00		4 000,00
6459	Remboursement sur charges sécurité sociale	17 759,37	10 600,00		11 300,00
70	<b>Produits des services</b>	<b>153 891,40</b>	<b>120 050,00</b>	-	<b>126 000,00</b>
7021	Ventes de récoltes	100,00	100,00		
70311	Concession dans les cimetières	5 730,00	2 000,00		3 500,00
7032	Droits de stationnement	2 564,35	2 350,00		2 000,00
7067	Redevances et droits périscolaires	82 469,75	75 000,00		82 500,00
70688	Autres prestations de services	14 220,00	23 600,00		24 000,00
70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachem	48 807,30	17 000,00		14 000,00
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>162 490,09</b>	<b>152 655,00</b>	-	<b>157 655,00</b>
73211	Attribution de compensation	88 656,00	88 655,00		88 655,00
732221	Fonds de péréquation com et intercom	35 306,00	32 000,00		34 000,00
73223	Fonds départemental des DMTO	38 528,09	32 000,00		35 000,00
731	<b>Fiscalité locale</b>	<b>852 628,00</b>	<b>840 134,00</b>	-	<b>888 547,00</b>
73111	Impôts directs locaux	849 427,00	839 634,00		888 047,00
73114	Imposition forfaitaire entreprises réseaux	174,00			
73118	Autres contributions directes	1 797,00			
73154	Droits de place	1 230,00	500,00		500,00
74	<b>Subvention d'exploitation</b>	<b>471 997,91</b>	<b>483 290,00</b>	-	<b>448 000,00</b>
74111	Dotations forfaitaires des communes	231 747,00	231 747,00		220 000,00
741121	Dotations de Solidarité Rurale	151 076,00	140 000,00		150 000,00
741127	Dotations Nationales de Péréquation	66 594,00	66 000,00		65 000,00
742	Dotations aux élus locaux	293,00	200,00		
744	FCTVA	3 945,59	5 000,00		-
74718	Participation état - autres	720,28			
74748	Participations autres communes		24 000,00		
74833	Etat Compensation des exonérations	7 279,00	6 700,00		7 000,00
74836	Attribution fonds départ péréquation	6 700,04	6 000,00		6 000,00
7484	Dotations de recensement	3 643,00	3 643,00		
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>66 408,91</b>	<b>49 100,00</b>	-	<b>40 500,00</b>
752	Revenus des immeubles	46 442,34	40 500,00		40 000,00
75888	Autres produits divers de gestion courante	19 966,57	8 600,00		500,00
77	<b>Produits spécifiques</b>	<b>1 766,79</b>	-	-	-
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	1 766,79	-		
78	<b>Reprises sur amortissements dépréciations</b>	<b>293,04</b>	-	-	-
781	Reprises sur amortissements dépréciations	293,04	-		
002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>121 068,66</b>	<b>121 068,66</b>		<b>364 668,45</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 868 678,70</b>	<b>1 796 340,66</b>	-	<b>2 040 670,45</b>
Excédent/Déficit: Epargne Brute + Excédent fonct reporté		438 612,93	-	-	-
<b>1068 Besoin à recouvrir/ déficit investissements</b>		<b>73 944,48</b>			
002 Excédent reporté		364 668,45			

	CA 2024	BP 2024	RAR 2024	BP 2025	
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	-	4 400,00	-	20 656,00
204181	Subvention organismes publics divers		4 400,00		20 656,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	6 427,44	6 900,00	-	71 750,00
2111	Terrains nus				5 400,00
2131	Bâtiments publics				46 300,00
212	Agencements et aménagements de terrains				10 000,00
2152	Installations de voirie (signalisation, ...)				4 000,00
2157	Matériel et outillage technique	540,00			
2158	Autres matériel et outillage technique				550,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	487,44			3 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 400,00	6 900,00		2 000,00
	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>111 139,00</b>	<b>380 392,37</b>	<b>34 028,48</b>	<b>284 100,00</b>
	2405- BATIMENTS COMMUNAUX 2024			14 288,17	
	2408- INFORMATIQUE 2024			19 740,31	
	2501- BIBLIOTHEQUE (+100 000/2026)				127 500,00
	2502- CIMETIERE				48 000,00
	2503- INFORMATIQUE				2 000,00
	2504- MSP				43 000,00
	2505- RESTAURANT SCOLAIRE				14 000,00
	2506- TENNIS				2 000,00
	2507- VOIRIE				47 600,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes</b>	<b>149 914,92</b>	<b>153 245,00</b>	-	<b>157 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	144 655,52	153 245,00		151 688,00
16878	Autres dettes	5 259,40			5 312,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	-	<b>19 061,48</b>	-	-
231	Immobilisations corporelles en cours		19 061,48		
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>317 457,80</b>	<b>317 457,80</b>		<b>70 085,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>584 939,16</b>	<b>862 395,17</b>	<b>34 028,48</b>	<b>603 591,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations</b>	<b>302 184,61</b>	<b>295 323,61</b>	-	<b>98 330,09</b>
10222	FCTVA	138 675,38	121 460,00		17 458,61
10226	Taxe d'aménagement	7 592,62	17 947,00		6 927,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	155 916,61	155 916,61		73 944,48
<b>13</b>	<b>Subvention</b>	<b>195 922,95</b>	<b>265 809,30</b>	<b>30 169,00</b>	<b>38 500,00</b>
1322	Région				
1323	Département	24 444,00	24 444,00		38 500,00
1327	Fonds européens		25 000,00	25 000,00	
1328	Autres subventions	6 125,65	15 000,00		
1345	Subventions amendes de police		700,00		
13461	Dotation Equipement Territoires Ruraux	135 283,87	170 246,87		
13462	Dotation Soutien Investissement Local	22 158,43	22 158,43		
1348	Autres fonds	7 911,00	8 260,00	5 169,00	
<b>040</b>	<b>Opérations entre Sections</b>	<b>16 746,60</b>	<b>16 746,60</b>	-	<b>12 348,35</b>
2804181	Amort Subvention organismes publics divers maté	4 398,33	4 398,33		
2804182	Amort Subvention organismes publics divers batin	12 348,27	12 348,27		12 348,35
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	-	<b>19 061,48</b>	-	-
203	Frais études		19 061,48		
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>247 015,66</b>		<b>458 272,04</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>		<b>37 500,00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>514 854,16</b>	<b>881 456,65</b>	<b>30 169,00</b>	<b>607 450,48</b>
	Excédent/Déficit	- 70 085,00	19 061,48	- 3 859,48	3 859,48

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget principal 2025 ci-dessus

#### 14- Délibération N° DEL-2025-021 Budget Primitif 2025 Assainissement

Il vous est demandé de bien vouloir délibérer pour approuver le budget assainissement 2025 tel que proposé dans les documents joints, issus du travail de la commission des finances.

		BP 2024	RAR 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	10 884,00	-	9 185,00
	617 Etudes et recherches	5 795,00		
	622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	5 089,00		9 185,00
66	Charges financières	2 199,44	-	2 000,00
	66111 Intérêts réglés à l'échéance	1 000,00		1 800,00
	66112 Intérêts Courus Non Echus	1 199,44		200,00
042	Opérations entre Sections	36 711,00	-	36 711,00
	6811 Dotations aux Amortissements	36 711,00		36 711,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>49 794,44</b>	<b>-</b>	<b>47 896,00</b>
70	Ventes de produits	16 000,00	-	27 000,53
	70611 Redevance d'assainissement collectif	14 000,00		14 000,53
	70613 Participation pour assainissement collectif	2 000,00		13 000,00
042	Opérations entre Sections	11 231,69	-	11 231,69
	777 Quote-part des subventions	11 231,69		11 231,69
002	Excédent de fonctionnement reporté	22 562,75		9 663,78
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>49 794,44</b>	<b>-</b>	<b>47 896,00</b>
<b>Excédent/Déficit</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
20	Immobilisations incorporelles	38 000,00	25 557,00	5 000,00
	203 Frais d'études	38 000,00	25 557,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	81 991,00	-	119 252,02
	213 Construction	81 991,00		119 252,02
16	Emprunts et dettes	16 200,00	-	16 000,00
	1641 Emprunts en euros	16 200,00		16 000,00
040	Opérations entre Sections	11 231,69	-	11 231,69
	1391 Subventions d'équipement	11 231,69		11 231,69
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>147 422,69</b>	<b>25 557,00</b>	<b>151 483,71</b>
13	Subvention	-	24 000,00	-
	131 Subvention		24 000,00	
040	Opérations entre Sections	36 711,00	-	36 711,00
	2803 Frais d'études	1 176,00		1 176,00
	28156 Matériel spécifique d'exploitation	35 535,00		35 535,00
001	Excédent d'investissement reporté	110 711,69		116 329,71
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>147 422,69</b>	<b>24 000,00</b>	<b>153 040,71</b>
<b>Excédent/Déficit</b>		<b>-</b>	<b>1 557,00</b>	<b>1 557,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget assainissement 2025 ci-dessus

### **15- Délibération N° DEL-2025-022 Application de la fongibilité des crédits**

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : autorise à l'unanimité le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

### **16- Délibération N° DEL-2025-023 Subvention association Générations Mouvement**

Le Maire et les adhérents de Génération Mouvement se retirent (M GREMILLON, M MENAGER, M MEDARD, M DELANGLE, Mme GRAFFIN).

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme TREMIER, décide à l'unanimité :

- d'attribuer la subvention communale de 500 € en 2025 pour Générations Mouvement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Le Maire et les adhérents de Génération Mouvement rentrent (M GREMILLON, M MENAGER, M MEDARD, M DELANGLE, Mme GRAFFIN).

### **17- Délibération N° DEL-2025-024 Subvention association Gdéon**

Les adhérents de Gdéon se retirent (M MENAGER, M MEDARD).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer la subvention communale de 100 € en 2025 pour Gdéon,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Les adhérents de Gdéon rentrent (M MENAGER, M MEDARD).

### **18- Délibération N° DEL-2025-025 Subvention association Tennis de Table**

L'adhérent du Tennis de Table se retire (M MENAGER).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer la subvention communale de 350 € en 2025 pour le Tennis de Table,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

L'adhérent du Tennis de Table rentre (M MENAGER).

### **19- Délibération N° DEL-2025-026 Subvention association Lombron Rando**

L'adhérent de Lombron Rando se retire (M DELANGLE).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer la subvention communale de 200 € en 2025 pour Lombron Rando,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention
  - de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.
- L'adhérent de Lombron Rando rentre (M DELANGLE).

## **20- Délibération N° DEL-2025-027 Subvention association Tennis**

L'adhérent du Tennis se retire (M LEFEUVRE).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer la subvention communale de 1 600 € en 2025 pour le Tennis,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

L'adhérent du Tennis rentre (M LEFEUVRE).

## **21- Délibération N° DEL-2025-028 Subvention association Lombron Sports**

L'adhérent de Lombron Sport représenté ne vote pas (M BUREAU).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer la subvention communale de 3 100 € en 2025 pour Lombron Sports,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

## **22- Délibération N° DEL-2025-029 Subvention associations les 2 équi-libres et patapouf**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions communales suivantes :
  - o 150 € en 2025 pour les 2 équi-libres,
  - o 250 € en 2025 pour Patapouf,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

## **23- Délibération N° DEL-2025-030 Subvention associations extérieures**

Le Conseil Municipal décide (11 pour, 2 abstentions) :

- d'attribuer les subventions communales suivantes :
  - o 70 € au Basket de Montfort MBC,
  - o 150 € au Hand-Ball de Connerré-Vibraye,
  - o 240 € à l'Athlétisme de Montfort JAMG,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

## **24- Informations diverses**

- Licence IV : Réponse de la préfecture du 4 mars 2025 :

Pour donner suite à notre entretien téléphonique concernant l'exploitation d'une licence appartenant à une commune, je vous indique que :

- o la licence peut être détenue par la commune en cas de carence ou d'insuffisance de l'initiative privée.
- o la licence est attachée à une personne et à un fonds de commerce. Le local est une installation fixe et permanente.

- en cas de gestion directe, la commune doit désigner un représentant responsable qui ne peut être ni le maire ni un conseiller municipal. L'obligation de formation incombe à l'exploitant effectif. L'exploitant effectif, effectuant l'activité d'exploitation pour le compte de la commune, peut être un fonctionnaire car il ne s'agit pas d'une activité privée lucrative.

Dossier à approfondir pour le prochain conseil.

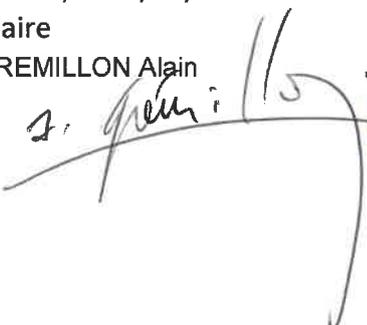
- Etude assainissement planning : Suite à notre conversation téléphonique, vous trouverez ci-dessous la proposition de planning de fin d'étude. Veuillez encore nous excuser pour le délai de réalisation :
  - Modélisation de fonctionnement du réseau unitaire : Avril 2025
  - Rédaction du schéma directeur d'assainissement : Mai 2025
  - Réunion de présentation finale : semaine 23 ou semaine 24
- Observatoire de l'habitat : la validation et/ou les éventuelles observations sont attendues au plus tard le 28 Avril 2025
- Modification des périmètres des Bâtiments de France pour les dossiers d'urbanismes
- Dossier Label Ville Active et Sportive déposé
- Rappel des dates des prochains conseils municipaux 2025 :
  - Mardi 20 mai 20h
  - Mardi 10 juin 20h
  - Mardi 8 juillet 20h
  - Mardi 9 septembre 20h
  - Mardi 14 octobre 20h
  - Mardi 18 novembre 20h
  - Mardi 9 décembre 20h

Séance levée à : 22h43

En Mairie, le 02/04/2025

Le Maire

M. GREMILLON Alain



La secrétaire de séance

Mme BOUZEAU Brigitte





## Liste d'émargement

### Séance du 1 Avril 2025

Elus	Fonction	Emargement
BARBIER Catherine	Conseillère Municipale	
BOUZEAU Brigitte	Adjointe	
BRICOU - CARTEREAU Angeline	Conseillère Municipale	
BUREAU Denis	Conseiller Municipal	Procuration à DELANGLE Dominique
DELANGLE Dominique	Conseiller Municipal	
FAUTRAT Jennifer	Conseillère Municipale	
GERBAULT Aurélie	Conseillère Municipale	excusée
GODEFROY Vincent	Adjoint	
GRAFFIN Ghislaine	Conseillère Municipale	
GREMILLON Alain	Maire	
HEUZARD Emilie	Conseillère Municipale	Procuration à TREMIER Josette
LEBOUC Pauline	Conseillère Municipale	
LEFEUVRE Thierry	Conseiller Municipal	
MEDARD Claude	Adjoint	
MENAGER Michel	Adjoint	
ROUSSELOT Pierre	Conseiller Municipal	
TREMIER Josette	Adjointe	

En Mairie, le 01/04/2025

Le Maire

Alain GREMILLON

